



Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, région Centre Val de Loire Contribution pour le territoire du Berry

L'empreinte écologique des sept milliards et demi de terriens, est égale à une Planète Terre et demie. Celle de la France égale à trois planètes terre et celle de la région Centre Val de Loire probablement proche de trois également.

Comme le mythe grec d'Erysichthon nous le rappelle, ce roi s'autodévora parce que rien n'assouvissait sa faim suite à la punition de la déesse Déméter pour l'outrage qu'il avait fait à la nature.

Nous nous comportons ainsi, souvent dans la démesure, comme si notre planète avait des ressources illimitées. Notre société est autophage et les conséquences seront très lourdes si nous ne modifions pas nos comportements.

La transition énergétique engagée avec le Grenelle de l'environnement et la loi 2015 pour la croissance verte répond aux enjeux du climat, et aussi à celui du gaspillage et de la raréfaction des ressources.

La réalisation des objectifs France comme en région centre à 2030 est possible, malgré le retard à 2020, si les territoires s'engagent résolument sur la base de politiques publiques cohérentes et s'appuient sur les énergies citoyennes.

Il s'agit de bien poser les enjeux, définir un objectif de référence, mobiliser sur un projet commun ambitieux visant à redonner espoir aux gens en saisissant l'opportunité que présente la transition énergétique pour le Berry.

Les documents de planification et contractuels existants sont nombreux, les politiques publiques dispersées et les volontés insuffisamment affirmées : **tous les acteurs du territoire doivent être en mesure de s'engager conjointement dans cette voie.**

Le cadre du SRADDET couplé avec des programmes d'action et des financements adaptés et appuyé sur des documents de planification locaux tournés vers l'avenir est une formidable opportunité.

L'enjeu essentiel pour le territoire est de prendre le virage énergétique à l'horizon 2020 et de l'ancrer dans la durée.

Construire un développement économique, social et environnemental durable, passe par la mise en place d'un plan de développement Berry basé sur la transition énergétique et écologique.

A. Introduction :

Nous ne nous appesantirons pas sur le diagnostic de notre territoire, bien documenté. La multiplicité d'indicateurs démographiques, économiques et sociaux dans le « rouge » ne doit pas servir de prétexte à l'inaction.

Cela suppose un profond renouvellement des codes et une ouverture que ni les lamentations, ni le repli sur soi ne sauraient nourrir.

Dans cette contribution, nous ne traiterons pas de tous les secteurs ni de tous les sujets.

Nous proposons un cadre d'intervention que nous voulons aussi clair que possible.

Nous considérons que le développement économique du Berry ne peut ni ne doit reposer sur une division artificielle entre enjeux économiques, sociaux et environnementaux, approche réductrice, inefficace et source d'un développement inégal.

Nous nous concentrerons donc principalement sur **les objectifs régionaux « amplifier la transition énergétique » et « développer une économie au service de l'emploi capable de relever les défis climatiques et environnementaux »** pour dérouler cette approche transversale qui touche également d'autres objectifs de la région (attractivité, modèle d'aménagement, habitat...).

L'ambition proposée pour le Berry est d'être un pôle d'excellence dans la mutation de l'agriculture, dans la gestion d'un environnement durable (ressource en eau, biodiversité), dans la reconquête de l'habitat existant, des centres villes et des centres bourgs ainsi que la promotion d'un tourisme se développant à partir d'un patrimoine bâti et naturel vivant.

Il nous faut saisir ensemble les opportunités des politiques publiques régionales et nationales sur 2018/2022, prendre le virage énergétique et crédibiliser la vision 2035 portée par le SRADET.

B. Enjeux et conditions de la réussite du SRADET:

Cela suppose que la question du changement climatique -qui est devenu clairement un enjeu économique- soit présente de manière explicite dans le rapport SRADET (partie diagnostic) ; ce qui est aujourd'hui possible, compte tenu de la régionalisation des scénarios climatiques (météo France...).

Une démarche pertinente de transition énergétique doit s'appuyer sur :

- une combinaison du développement des ENR et rénovation /efficacité énergétique, notamment dans l'habitat
- une mise en valeur des compétences et des bonnes pratiques allant vers plus de sobriété et d'intelligence collective
- une approche en terme de développement économique endogène du Berry

Cela nécessite également une évolution des gouvernances et des dispositifs, ce qui nous amène à faire quelques propositions de méthode y compris au niveau régional.

La réussite du SRADET est, au-delà des objectifs, des règles et des recommandations, dans son chemin

- **La perspective pour le Berry comme pour la Région, c'est l'horizon 2030/2035, appuyée sur un programme d'actions à mettre en œuvre sur 2018/2023 matérialisant le virage 2020 : il s'agit de rendre la transition visible, désirable et que chacun décideur, habitant se l'approprié**

- Pour ce faire, il faut disposer d'un triptyque projet de territoire local/financements/contrats de transition écologique qui pourrait être le mode contractuel fédérateur de mise en place des actions sur les territoires

Dans l'étape qui vient, il est essentiel de compléter les travaux des ateliers 360° en portant l'attention sur la transversalité afin d'assurer la cohérence des actions envisagées et en considérant que la transition énergétique est un enjeu primordial.

C. Nos propositions

1. au niveau régional

- Surmonter dans l'action les cloisonnements des politiques publiques en les rendant cohérentes et lisibles
- Organiser l'action publique autour des territoires et non des découpages des schémas SRCAE/SRCE/PRPGD et autres plans ou programmes (TEPCV, COT ENR, habiter mieux, plan bâtiments durables)
- Organiser les interactions entre plan d'investissement du gouvernement (volet TE) et programme Cœur de Ville (cf. liste des villes retenues datant du 27/03)
- Mettre en place au niveau régional un **comité de pilotage de la transition énergétique**
- Mettre en place une **agence régionale de l'énergie avec ses antennes départementales** (notamment dans l'Indre) et organiser de manière active et cohérente le conseil aux particuliers d'un côté et aux collectivités de l'autre (y compris écoles, hôpitaux...)
- Mettre en place dès la fin de l'année la SEM régionale de tiers financement pour l'habitat privé avec un plan d'affaires 2019/2022 ambitieux et des moyens proportionnés

Intégrer un Plan Berry dans une délibération d'accompagnement de la présentation du projet SRADDET en octobre 2018. Le SRADDET intégrerait en 2019 ce plan Berry

Il comprendrait :

-la déclinaison d'objectifs du SRADDET autour de la transition énergétique et écologique (TEE)

-un contrat cadre pluri partenaires Région, les deux CD, ADEME, ANAH, CDC, les deux SDE, Etat, pays, EPCI, bailleurs sociaux) , intégrant des initiatives et programmes de type PNR Boischaut sud, COT ENR, entretien et valorisation du bocage, Cœur de Ville, habiter mieux, précarité énergétique, bâtiments publics(COEP) ; intégrant les financements correspondants de chacun des partenaires

-le développement d'une filière professionnelle et la promotion d'un artisanat relevant le défi de la transition

-l'information des habitants et des formes d'implication pertinentes en s'appuyant sur les nouvelles technologies

- « Conforter les quotas Transition énergétique et Biodiversité dans les CRST et les renforcer pour les CRST concernés par le plan de développement Berry ».
- S'appuyer sur des mécanismes de financement innovants (ex : fonds et avances remboursables pour les bâtiments publics-collectivités locales notamment, permettant de démultiplier des actions du CRST (ex : COEP et plan isolation)
- Mettre en place un fonds régional s'appuyant sur une économie de la transition énergétique dans les communes et intercommunalités : ce fonds reposerait sur la sanctuarisation de la transition énergétique par les réemplois des recettes liées aux ENR et des économies liées à l'efficacité énergétique des bâtiments publics (généralisation des COEP, mise en place de mécanismes de type intracting avec avances remboursables ; mise en place d'économies de flux
- Soutenir en priorité des programmes Cœur de Ville ou équivalents et Habiter mieux conjoints et de manière commune entre CD, Région et Etat
- Proposer pour ces projets une ingénierie amont de type AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage ou diagnostic avec l'appui des CEP des SDE et notamment des diagnostics/enjeux TE ; et disposer d'un projet territorial commun aux deux programmes, notamment dans le Berry, très touché par la vacance et en déprise démographique
- Contractualiser entre région / départements et SDE, ADEME et ANAH sur l'ingénierie de la TE pour l'élaboration des projets de territoires (Cœur de Ville, SCOT et PLUI) pour que la TE soit opérationnelle notamment là où il n'y a pas d'obligation de PCAET)
- Ne pas soutenir par des financements publics et notamment régionaux, par exemple la mise en place de PVC sur les menuiseries extérieures notamment dans les bâtiments publics ou la transformation de vieilles chaudières au fuel en chaudières fuel à condensation ; ne pas subventionner notamment dans des programmes d'adaptation le chauffage électrique
- Favoriser le développement des ENR et de l'efficacité énergétique particulièrement dans les zones commerciales, industrielles et logistiques de périphérie ; refuser toute extension de surfaces périphériques sans développement à cet égard ; financements publics éco conditionnés ; engager la rénovation des zones périphériques en ce sens (avec verdissement, ENR, destruction de bâtiments obsolètes et défigurant les entrées de ville)
- Utiliser le potentiel de simplification des procédures en cours au plan national notamment pour les projets éoliens pour mettre fin aux difficultés administratives et juridiques propres à surenchérir les coûts ; disposer d'une autorité environnementale claire.
- Proposer un AMI (appel à manifestation d'intérêt) régional des territoires citoyens sur les ENR fortement doté avec un cahier des charges ouvert (production, couplage avec la rénovation des bâtiments) intégrant les dispositifs de type Energie Partagée et SEM territoriale ; prévoir et garantir l'assistance aux territoires retenus selon un cadre général et des modalités adaptées à chaque territoire

2. au niveau local :

- Disposer d'ici 2020 de PLUI et SCOT avec inscription forte de la TE dans les documents et conditionner les aides aux aspects de la transition énergétique et écologique.
- Renforcer les expertises type conseil en économie partagée -CEP- (SDEI et équivalent Cher) ; avec montée en compétences internes, avec mise en place dans les intercommunalités d'économes de flux et/ou des profils de type chef de projet TEPCV notamment dans le Berry
- Déployer dans une logique opérationnelle et contractuelle des projets territoriaux à partir de la TE (cf. l'expérience de Saint Georges sur Arnon -voir dernier numéro la Bouinotte) ou avec un volet fort TE. Chaque territoire devra s'engager à mettre en œuvre un plan de TE qui devra apporter une contribution équitable et en phase avec les objectifs régional et national.
- Coupler dans les projets territoriaux programmes cœur de Ville et assimilés, habiter mieux et lutte contre la précarité énergétique ; le projet de territoire attendu par le gouvernement pour le programme cœur de ville dépasse la revitalisation commerciale des centres bourgs et centre ville et l'approche patrimoniale au sens historique. Ce peut être le cœur de projets mettant en valeur la rénovation de l'habitat (privé -OPAH...-et public-COEP renforcés-) et la lutte contre la précarité énergétique.

Cela suppose un engagement conjoint de la région, des départements et de l'Etat et des différentes agences (ANAH, ADEME), opérateurs (SOLIHA).

- Engager une transformation des pratiques agricoles pour une alimentation saine, respectueuse des sols, des ressources en eau et de la biodiversité prenant en compte les objectifs climatiques.
- Entretien et redévelopper le bocage (plantation de chênes et d'arbres interparcelles ; gestion économe des ressources en eau ...)
- Promouvoir et soutenir les projets de méthanisation mutualisés sans cultures dédiées (agriculture...) ; les petits réseaux de chaleur biomasse (ex Saint Plantaire), les initiatives locales favorables à la TE et à l'emploi agricole
- Développer dans les intercommunalités et les pays une approche patrimoine : sortir d'une logique de projets par bâtiment pour les bâtiments publics (s'appuyer sur les COEP dans les CRST et supprimer les subventions qui n'entrent pas dans un cadre entretien/maintenance/rénovation
- Mettre en place des postes d'économes de flux et de projet type TEPCV dans les intercommunalités pour franchir une étape décisive d'ici 2022
- Sanctuariser dans un fonds de type « intracting » (voir documents energy cities Stuttgart octobre 2017) dans les intercommunalités volontaires disposant d'un COEP(énergie patrimoine) les investissements sur les bâtiments publics ; utiliser les ressources dégagées par les ENR dans pour l'entretien et la rénovation du patrimoine dans les intercommunalités concernées

- Mettre en place des contrats de TE (CTE Etat) sur les territoires en cohérence avec les CRST et les autres dispositifs de financement de la TE
- Encourager pour la biomasse la fermeture des foyers ouverts dans les maisons individuelles : le marché fonctionne, mais il faut aller plus loin-campagne de communication régionale ; abondement du chèque énergie ...
- Mettre en valeur sur 2018 les expérimentations et réalisations locales et citoyennes du BERRY avec les SDE, AMORCE, l'ADEME et la CDC, pour encourager les attentistes, les fatalistes et résister notamment pour les ENR aux oppositions stériles et irrationnelles
- Développer le stockage de l'électricité issue des énergies renouvelables.